DEKRA Automotive SA
11-13 avenue Georges Politzer
78190 Trappes
Tél. : 01 30 69 52 00
Fax : 01 30 69 52 01
contact.automotive@ dekra.com
www.dekra-pl.com

Sous réserve de modifications techniques
81552/AN13-07.14

DEKRA Automotive SA

Réglage des rétroviseurs pour véhicules industriels

Outil d'aide au réglage des rétroviseurs

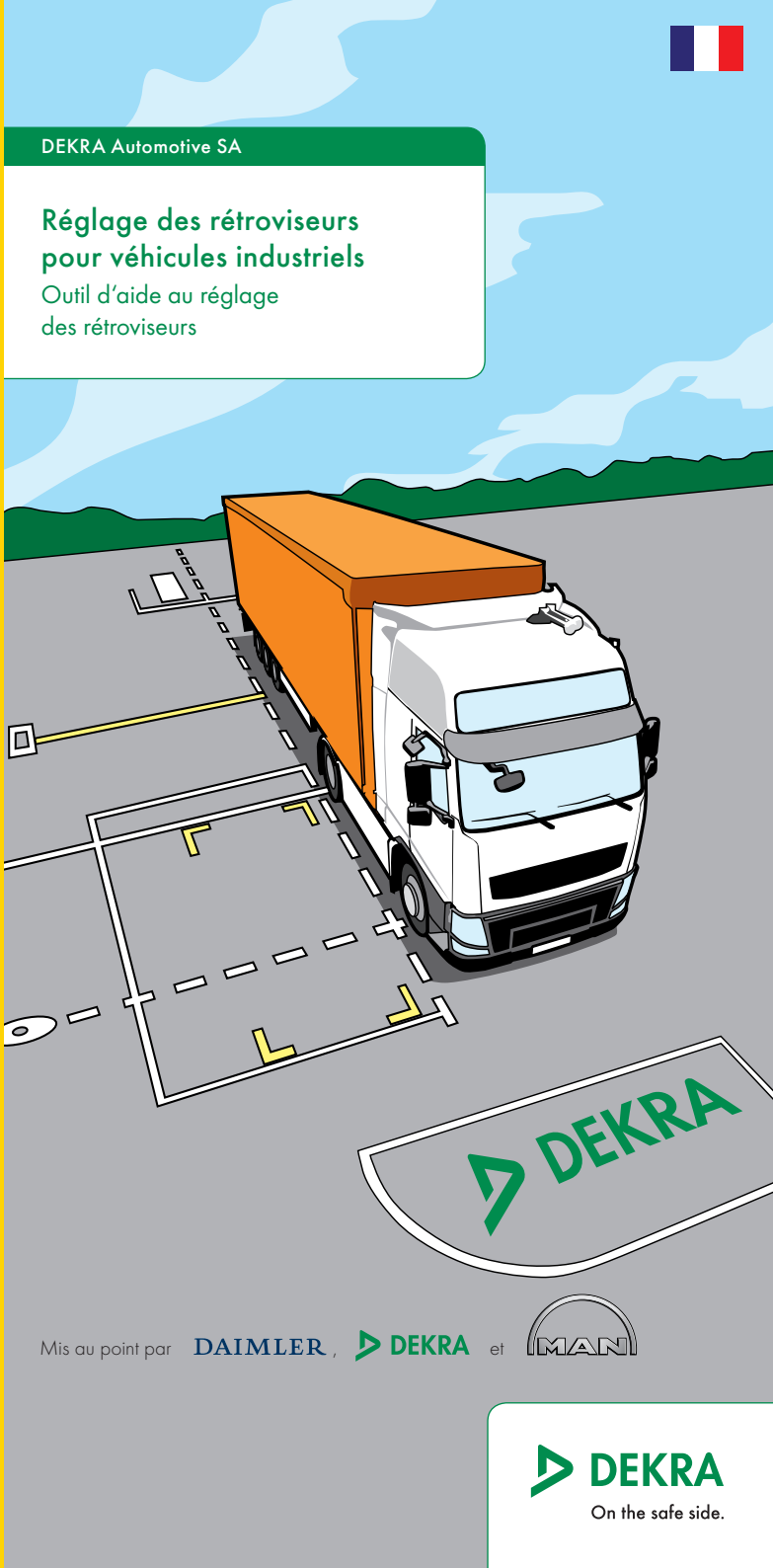

Mis au point par DAIMLER, DEKRA et MAN

DEKRA
On the safe side.

Une sécurité accrue pour les véhicules industriels

Charte européenne de la sécurité routière.

Les accidents impliquant des poids lourds sont souvent causés par de mauvaises condition de visibilité (angle mort). Depuis le 26 janvier 2007, les véhicules nouvellement immatriculés doivent, suite à une décision du Conseil Européen des Ministres des Transports, être équipés de nouveaux rétroviseurs permettant d'améliorer la vision du conducteur (les véhicules immatriculés à partir de l'an 2000 sont, eux, soumis à une obligation de modification d'équipement jusqu'au 1er avril 2009).

Ce n'est toutefois que lorsque le conducteur est en mesure de régler et d'utiliser de manière correcte ces accessoires techniques qu'il est possible de garantir le fait que de telles redéfinitions réglementaires augmenteront effectivement le niveau de la sécurité routière.

Les groupes MAN, Mercedes et DEKRA ont, par conséquent, mis au point une méthode innovante permettant aux conducteurs de procéder au réglage optimal des rétroviseurs de la manière la plus rapide qui soit. Cette méthode constitue une nouvelle contribution de DEKRA dans le cadre de l'objectif de la Charte de l'Union Européenne visant à réduire le nombre de décès et de grands blessés résultant d'accidents de la route.

Forts de leur longue expérience dans le domaine des prescriptions légales et réglementaires, de l'accidentologie ainsi que de la formation initiale et continue des conducteurs de véhicules automobiles, les groupes MAN, Mercedes et DEKRA se sont donc mis d'accord afin de mettre au point et de perfectionner le présent outil d'aide au réglage des systèmes de rétroviseurs.

Outil d'aide au réglage des rétroviseurs de véhicules industriels dotés de nouveaux et d'anciens rétroviseurs

Pour une nette amélioration de la vision panoramique de la cabine des camions dotés d'une direction à gauche.

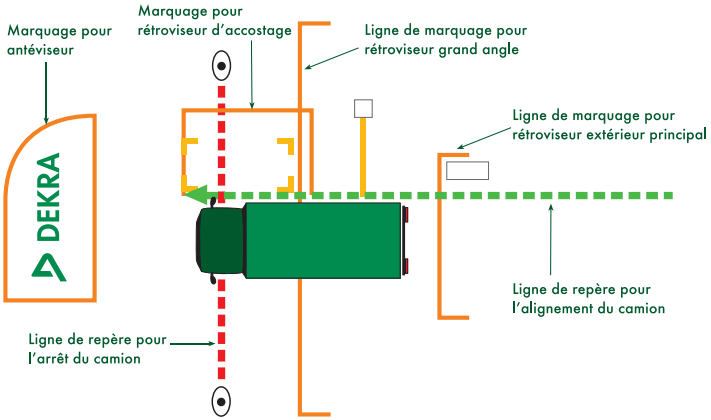

> Le présent outil permet de trouver rapidement les réglages adéquats des rétroviseurs.

Cette opération bénéficie du soutien de :

Deutscher Verkehrssicherheitsrat

Hightech-Schmierstoffe

STAATSMINISTERIUM FÜR WIRTSCHAFT ARBEIT UND VERKEHR | Freistaat SACHSEN

TANK & RAST
Ihre Autobahnraststätten

TOTAL

VOLVO

Le présent document constitue un outil d'aide au réglage des rétroviseurs.
Vous êtres libres de modifier la position des marquages dans le rétroviseur. Il convient néanmoins que le marquage concerné soit visible dans le rétroviseur. Afin de ne pas réduire le champ de vision, il convient que le véhicule soit le moins visible possible dans le rétroviseur.
Notre système n'est adapté ni au rétroviseur d'approche ni à l'antéviseur des véhicules dotés d'une direction à droite.

Alignement du véhicule

> Pour l'**alignement du véhicule**, positionnez le bord droit du véhicule exactement le long de la ligne de repère.

> Arrêtez la véhicule dès que votre tête se trouve exactement au-dessus de la ligne de repère d'arrêt.

Rétroviseur d'accostage (rétroviseur de rampe)

> Réglez le **rétroviseur d'accostage** de manière telle que le marquage destiné au rétroviseur d'accostage (carré) soit complètement visible dans le rétroviseur.

Les marquages jaunes sont destinés aux véhicules équipés d'anciens rétroviseurs.

Rétroviseur grand angle côté droit

> Réglez le rétroviseur grand angle de droite de manière telle que la ligne de marquage soit encore juste visible au niveau du bord inférieur.

Les marquages jaunes sont destinés aux véhicules équipés d'anciens rétroviseurs.

Rétroviseur extérieur principal côté droit

> Réglez le **rétroviseur extérieur principal de droite** de manière telle que la ligne de marquage soit encore juste visible au niveau du bord inférieur.

Rétroviseurs côté gauche

> Le réglage des rétroviseurs **du côté gauche** s'effectue de la même manière que pour le rétroviseur du côté droit.

Antéviseur

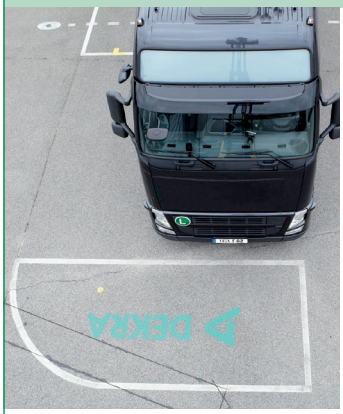

> Pour régler l'**antéviseur**, avancez jusqu'à la surface de réglage correspondante.
La partie avant du camion doit se trouver exactement devant la première ligne du marquage.

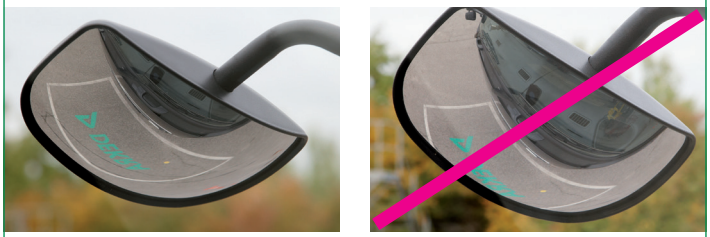

La surface marquée doit être complètement visible dans l'antéviseur.